

# ICOMOS

international council on monuments and sites

## ICOMOS Statement in light of the conflict in Israel and Occupied Palestinian Territory

8 June 2021

ICOMOS deplores the suffering inflicted on the civilian population in the region during the latest escalation of this continuing conflict. We are especially concerned for the impact it is having on the communities and their heritage, in particular on World Heritage Sites.

This cultural heritage is priceless and irreplaceable, of vital importance not only to each community, but also to humanity. Therefore, its protection implies respect for the communities who live in and use these heritage sites and also a responsibility towards all humankind.

ICOMOS notes that this is one of a number of current threats to cultural heritage arising from conflict and unrest worldwide. It condemns any intentional destruction of heritage wherever it occurs. Therefore, we urge all parties to respect the letter and spirit of the 1954 Hague Convention for the Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict and its two protocols, which states in its preamble "... that any damage to cultural property, irrespective of the people it belongs to, is a damage to the cultural heritage of all humanity, because every people contributes to the world's culture...".

The intentional targeting of cultural and religious sites (that are not legitimate military objectives and have no imperative military necessity) is prohibited specifically, under any circumstances, in international humanitarian law and is considered a war crime.

ICOMOS calls on all involved to protect and safeguard the heritage, tangible and intangible, respecting the human rights, beliefs, customs, sacred places and holy sites of all communities that make up the diverse yet common heritage of the region and to work towards solutions which achieve this.

ICOMOS offers its technical assistance and cooperation to those working to protect our heritage and towards paths which embrace dialogue, mutual respect and dignity for the people and their shared cultural heritage.

---

### About ICOMOS

The International Council on Monuments and Sites (ICOMOS) is a unique non-governmental, not-for-profit international organisation committed to furthering the conservation, protection, use and enhancement of the world's cultural heritage.

ICOMOS is dedicated to the development of common doctrines, the evolution and dissemination of knowledge, the creation of improved conservation techniques, and the promotion of cultural heritage significance. It has built a solid philosophical, doctrinal and managerial framework for the sustainable conservation of heritage around the world.

As an official advisory body to the World Heritage Committee for the implementation of the UNESCO World Heritage Convention, ICOMOS evaluates nominations and advises on the state of conservation of properties inscribed on the World Heritage List.

ICOMOS is a founding member of the Blue Shield, together with ICOM (International Council on Museums), ICA (International Council on Archives) and IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions).

[www.icomos.org](http://www.icomos.org)  
Facebook: @ICOMOSinternational  
Twitter: @ICOMOS

# ICOMOS

conseil international des monuments et des sites

## Déclaration de l'ICOMOS à la lumière du conflit en Israël et dans le Territoire Palestinien Occupé

8 juin 2021

L'ICOMOS déplore les souffrances infligées à la population civile de la région lors de la dernière escalade de ce conflit continu. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'impact qu'il a sur les communautés et leur patrimoine, en particulier sur les sites inscrits au Patrimoine mondial.

Ce patrimoine culturel est inestimable et irremplaçable, d'une importance vitale non seulement pour chaque communauté, mais aussi pour l'humanité. Par conséquent, sa protection implique le respect des communautés qui vivent et utilisent ces sites patrimoniaux et aussi une responsabilité envers toute l'humanité.

L'ICOMOS note qu'il s'agit d'une des nombreuses menaces actuelles pour le patrimoine culturel résultant de conflits et de troubles dans le monde entier. Il condamne toute destruction intentionnelle du patrimoine où qu'elle se produise. Par conséquent, nous demandons instamment à toutes les parties de respecter la lettre et l'esprit de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de ses deux protocoles, qui stipule dans son préambule « ... que les atteintes portées aux biens culturels, à quelque peuple qu'ils appartiennent, constituent des atteintes au patrimoine culturel de l'humanité entière, étant donné que chaque peuple apporte sa contribution à la culture mondiale ».

Le ciblage intentionnel des sites culturels et religieux (qui ne sont pas des objectifs militaires légitimes et qui ne sont pas motivés par une nécessité militaire impérieuse) est spécifiquement interdit, en toutes circonstances, par le droit international humanitaire et est considéré comme un crime de guerre.

L'ICOMOS appelle toutes les parties impliquées à protéger et sauvegarder le patrimoine, matériel et immatériel, en respectant les droits de l'homme, les croyances, les coutumes, les lieux sacrés et les lieux saints de toutes les communautés qui constituent le patrimoine diversifié mais commun de la région et à travailler à des solutions pour y parvenir.

L'ICOMOS offre son assistance technique et sa coopération à ceux qui œuvrent pour la protection de notre patrimoine et vers des voies favorisant le dialogue, le respect mutuel et la dignité pour les personnes et leur patrimoine culturel commun.

---

### A propos de l'ICOMOS

Le Conseil International des Monuments et des Sites est une organisation internationale non-gouvernementale unique, démocratique et à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur du patrimoine culturel à travers le monde.

L'ICOMOS se consacre à l'élaboration des doctrines, à l'évolution et la diffusion de la connaissance, à l'amélioration des techniques de conservation et à la sensibilisation à l'importance du patrimoine.

L'ICOMOS a construit un solide cadre philosophique, doctrinal et de gestion pour une conservation durable du patrimoine de par le monde.

En tant qu'organisation consultative officielle du Comité du patrimoine mondial pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS examine les propositions d'inscription et donne des avis sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS est membre fondateur du Bouclier bleu, aux côtés de l'ICOM (Conseil international des musées), de l'ICA (Conseil international des archives) et de l'IFLA (Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques).